



Reprise des activités à la CENI

La Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) a annoncé ce mercredi 08 août, la reprise de ses activités en vue de l'installation de ses démembrements et de la préparation du recensement des électeurs pour disposer d'un nouveau fichier électoral. Cette annonce fait suite à la feuille de route issue de la dernière Conférence des Chefs d'Etat et de gouvernement de la CEDEAO qui exhortait à procéder à la révision intégrale du fichier électoral en vue de l'organisation des élections législative le 20 décembre 2018 au Togo.

« La CENI va s'atteler à mettre en œuvre toutes les dispositions pour remplir sa mission d'organisation et de supervision des consultations électorales, dans le respect de la Constitution et du Code électoral. A cet effet, la CENI a repris ses activités, en vue de l'installation de ses démembrements et de la préparation du recensement des électeurs pour disposer d'un nouveau fichier électoral », peut-on lire dans un communiqué signé du Président de la CENI, Prof. Kodjona Kadanga.

La CENI a également saisi l'occasion de cette annonce pour saluer l'instruction donnée par les Chefs d'Etat et de gouvernement de la CEDEAO à la Commission de l'organisation sous régionale pour l'appui et l'expertise technique dans l'organisation et le déroulement des prochaines élections.

Elle a par ailleurs invité les parties prenantes et l'ensemble de la classe politique togolaise à œuvrer à la réussite du processus électoral, dans un esprit d'équité et de transparence.

Il faut rappeler que dans ses recommandations, la conférence des Chefs d'Etat et de gouvernement de la CEDEAO avait invité le gouvernement à procéder à la révision intégrale du fichier électoral en vue de l'organisation des prochaines élections législative. La date du 20 décembre 2018 a été fixée pour la tenue desdites élections.

Selon les dirigeants ouest africains, le Gouvernement a envisagé des dispositions dans la préparation, l'organisation et le déroulement d'élections transparentes, crédibles et inclusives avec la possibilité pour les togolais de l'étranger de voter dans leur lieu de résidence et le déploiement des observateurs électoraux.

David S.